

## LE ROCFM : UNE HISTOIRE DE FAMILLES

### Gestation et naissance d'un regroupement

En **novembre 1995**, la Régie régionale de la santé et des services sociaux convoque l'ensemble des organismes montréalais œuvrant auprès de la famille afin de leur présenter le processus de réallocation des budgets, le cadre de référence et les mandats des comités aviseurs sectoriels et intersectoriels. Les organismes doivent travailler rapidement et tiennent une première assemblée afin de déterminer des critères à prendre en compte.

C'est en **janvier 1996** que se forme un premier comité chargé d'explorer la pertinence d'un regroupement d'organismes communautaires Famille (OCF) sur une base régionale. Un sondage est alors acheminé à l'ensemble des OCF montréalais afin de vérifier les volontés, les besoins et les attentes des organismes face à la mise sur pied d'un tel regroupement. La nécessité « pressentie » de se doter d'un lieu de concertation et de représentation régionale est alors confirmée. Les occasions de mettre en pratique des actions concertées ne tardent pas non plus à se présenter. Le nombre de dossiers qui concernent de près les organismes communautaires Famille est impressionnant : priorités régionales (tant dans le programme SOC qu'à la Direction de la santé publique), la fin de la régionalisation, l'économie sociale, la politique familiale, les priorités à Santé et Bien-Être Canada, le virage ambulatoire, la réforme de l'éducation, la réforme de la Sécurité du revenu, etc.

Un conseil d'administration provisoire du Regroupement des Organismes Communautaires Famille de Montréal (ROCFM) est mis sur pied et l'organisme obtient sa charte le **9 mai 1997**. À cette époque, le Groupe d'entraide maternelle de la Petite Patrie est fiduciaire du regroupement. Le **19 juin**, le ROCFM tient sa **première assemblée générale**. Son **assemblée de fondation** a lieu le **19 novembre** et permet à ses membres d'élire un conseil d'administration, d'adopter les statuts et règlements de l'organisme ainsi que sa mission et ses objets. L'assemblée de fondation permet également au nouveau regroupement de se doter d'une **définition pour son membership** : *« Peuvent devenir membres du ROCFM : les groupes de base autonomes, nés de la volonté des citoyennes et citoyens, sans but lucratif, situées sur l'île de Montréal, œuvrant en action communautaire dans le champ de la santé et des services sociaux; ces organismes, contrôlés démocratiquement par leurs membres, soutiennent et interviennent auprès des familles ».*

### La mission du ROCFM

Regrouper et soutenir les organismes communautaires Famille dans le respect de leurs distinctions et de leur approche globale du soutien à la famille.

### Objets du regroupement

- Regrouper les organismes communautaires Famille de l'île de Montréal qui interviennent dans le champ de la santé et des services sociaux;
- Défendre les intérêts communs des organismes communautaires Famille et des populations qu'ils desservent;
- Favoriser la promotion de l'approche, des actions et des expertises des organismes communautaires Famille, et ce, afin de contribuer au mieux-être des parents et des enfants;
- Faire reconnaître la nécessité de l'action communautaire autonome ainsi que d'une politique de respect et de soutien de cette intervention;
- Favoriser, auprès de ses membres, les débats et les actions sur toute question commune pertinente pour les organismes communautaires et leurs membres;
- À l'intérieur de son mandat et en respectant l'autonomie des groupes siégeant à son conseil d'administration sur les questions qui leur sont spécifiques, représenter ses membres auprès de la Régie régionale de Montréal-Centre ou toute autre instance, gouvernementale ou autre;
- Favoriser la collaboration, l'échange de services et la concertation entre ses membres et avec d'autres instances communautaires, au niveau local, régional et provincial.

### Le ROCFM fait ses dents et apprend à marcher

Les premières années du ROCFM seront consacrées à diverses questions touchant la santé et les services sociaux (programme SOC, Régie régionale, Direction de la santé publique, programme PACE de

Santé Canada), l'action communautaire autonome (future politique gouvernementale de reconnaissance et de financement), la politique familiale (développement des centres de la petite enfance), l'économie sociale (projet de développement des centres péri-ressources, Fonds de lutte à la pauvreté et autres programmes d'employabilité) et les instances montréalaises (Forum sur le développement social, CRDÎM, quartiers sensibles).

Les travaux du nouveau regroupement sont complémentaires à ceux du **Regroupement inter-organismes communautaires de Montréal (RIOCM)** : alors que le premier traite des dossiers spécifiques aux groupes Famille, le second permet d'avoir une analyse plus large et une vision plus globale des enjeux et des courants en santé et services sociaux. La présence du ROCFM au conseil d'administration et à l'exécutif du RIOCM permet notamment de travailler à une proposition d'augmentation de l'enveloppe SOC afin d'améliorer le financement des groupes. Le ROCFM est très proche également de la **Fédération des unions de familles (FUF)** et siège au comité des régions de cet organisme. Cette proximité se confirmera au fil des ans. De plus, le ROCFM participe aux rencontres de la **Coordination du mouvement communautaire montréalais (CMCM)**, un lieu de partage d'analyse des enjeux où sont invités les regroupements sectoriels, intersectoriels et les Tables de quartier.

Le ROCFM profite aussi de cette période pour établir et consolider ses liens avec les regroupements nationaux d'OCF, notamment dans le cadre des travaux sur la future **politique gouvernementale de reconnaissance et de financement de l'action communautaire autonome (ACA)**. Le **18 avril 1998**, une **Assemblée extraordinaire** permet aux organismes d'ACA d'adopter une *Déclaration commune* ainsi que déterminer le rôle et la stratégie du **Comité avisé** en vue de l'adoption de la politique. À l'instar des autres secteurs représentés à cette instance, le secteur Famille vise la reconnaissance véritable du travail accompli par les organismes et refuse une sur-utilisation de leurs ressources en remplacement du réseau public.

Lors de la **campagne électorale de 1998**, le ROCFM participe, avec les regroupements nationaux d'OCF, à une conférence de presse visant à dénoncer les effets pervers de la politique familiale ainsi que le peu de reconnaissance des besoins diversifiés des familles par le gouvernement. Suite à cet événement, le ministère de la Famille et de l'Enfance (MFE) annonce la **formation d'un comité sur la reconnaissance et le financement des OCF**. En **novembre 1998**, une rencontre d'information avec des fonctionnaires du MFE, de la Régie régionale et de Santé Canada a lieu afin de répondre aux questions des OCF et pour sensibiliser le gouvernement à leurs préoccupations. Un document d'analyse et de réflexion permettant d'ancrer les questionnements des OCF sur la politique familiale parmi l'ensemble des autres réformes est également produit à la même époque.

La **régionalisation** apporte elle aussi son lot de questionnements quant à ses effets sur les groupes, notamment en ce qui a trait au **programme SOC**. On assiste ici aux premiers balbutiements du **virage ambulatoire** qu'a connu le système de santé québécois. Une **enquête terrain sur les impacts de la régionalisation** est réalisée par le RIOCM et donnera lieu à la publication d'un ouvrage intitulé : « *Leur équilibre, notre déséquilibre* ». Dans le cadre de la consultation de la Régie régionale sur « *Le défi de l'accès* », le ROCFM produit un **AVIS** dans lequel il remet en question le modèle de réseau intégré de services, l'approche curative plutôt que préventive et le rôle et les mandats que la Régie veut donner aux organismes communautaires (sur-utilisation de leurs ressources et reconnaissance des groupes uniquement sur la base de dispensateurs de services). À la même époque, le ROCFM participe au comité de pilotage d'une **recherche sur les transformations dans les pratiques des organismes** dans un contexte de réorganisation du réseau de la santé et des services sociaux. Les **résultats** de cette recherche seront rendus **disponibles à l'automne 2000**.

Le ROCFM travaillera également, avec le comité des régions de la FUF, sur une **définition des OCF**. Cette définition sera **adoptée en novembre 1999** lors d'une assemblée générale extraordinaire de la Fédération.

### **L'âge de la parole**

Peu à peu, le ROCFM prend de l'expérience et de la maturité pour aborder les différents dossiers qui préoccupent ses membres. Cela se manifeste notamment à travers les **déjeuners-causeries** qui sont

tenus sur une base régulière. Le ROCFM participe, avec la FUF, à l'élaboration d'un **cadre de référence pour les OCF**. Le comité politique familiale du ROCFM produira notamment divers outils visant à permettre aux groupes de faire une démarche avec leurs membres, outils qui seront repris par la FUF et la Fédération des associations de familles monoparentales et recomposées du Québec (FAFMRQ). En **mars 2000**, on assiste également à la mise sur pied d'un **comité de travail du ROCFM sur l'élaboration éventuelle d'un cadre de déontologie**. Les membres du regroupement se prononceront en faveur d'une telle démarche lors de leur assemblée générale de **mai 2000**.

De concert avec certains regroupements nationaux d'OCF, le ROCFM se questionne aussi de plus en plus sur la multiplication de divers **programmes de prévention précoce** visant à intervenir auprès des jeunes enfants « à risque » et de leur famille. Afin de s'approprier les fondements théoriques à l'origine de ce type de programmes, on met sur pied, en **décembre 2000**, un **groupe d'étude critique** avec des chercheurs de l'UQAM.

Les **travaux sur la reconnaissance et le financement des OCF** se poursuivent, tant sur la base du secteur Famille qu'au sein du comité conjoint MFE – OCF. Un **projet de cadre de reconnaissance** est soumis, aux fins de consultation, à l'ensemble de OCF du Québec en **début d'année 2000**. Ces travaux tiennent également compte de l'impact qu'ils pourraient avoir sur l'ensemble du mouvement communautaire autonome via le SACA. Par ailleurs, **l'automne 2000** donne lieu à une large consultation sur la **première proposition de politique gouvernementale de reconnaissance et de financement de l'action communautaire** (déposée en **décembre 1999**), ce qui a pour effet de mobiliser les énergies de l'ensemble du mouvement communautaire autonome. Une **version revue et corrigée de la politique** sera ensuite **déposée au printemps 2000**, suivie de près par une **consultation** dans toutes les régions du Québec **présidée par Gérald Larose**. Suite à des travaux du secteur Famille, le ROCFM déposera un **mémoire** et participera aux **audiences montréalaises**, aux côtés du RIOCM et de la CMCM. C'est en **juillet 2001** que la **politique** « *L'action communautaire : une contribution essentielle à l'exercice de la citoyenneté et au développement social du Québec* » sera finalement adoptée par le Conseil des ministres.

Dans le dossier **santé et services sociaux**, le ROCFM participe à une **manifestation** organisée en **mai 2001** par le **Front commun des organismes communautaires autonomes en santé et services sociaux (OCASSS)** ainsi qu'au premier **dépôt collectif des demandes SOC** à la Régie régionale de Montréal-Centre. En mai également, une **Rencontre nationale** réunissant des **députées régionales d'OCF et de CPE** est organisée à Québec afin de leur permettre d'échanger sur leurs réalités respectives. En effet, comme la politique familiale avait mentionné que les CPE pourraient éventuellement intervenir en matière de compétences parentales, certaines mises au point s'avéraient nécessaires.

À **l'automne 2001**, l'ensemble des **organismes communautaires Famille adopte un cadre de financement**. Le ROCFM était aux premières loges de la démarche qui a mené à cette adoption, aux côtés des organismes et regroupements nationaux d'OCF. On procède par la suite à l'élaboration d'une stratégie de revendication et à la mise sur pied d'une structure de fonctionnement et d'orientation stratégique pour le secteur Famille. Afin de tenir les OCF au courant des différents développements qui les touchent, on commence également à diffuser un **bulletin commun d'information** : le *Famisolidarité*.

### **L'âge de raison**

Le **Groupe d'étude critique sur la prévention précoce** se transforme en comité organisateur d'un **colloque** qui sera tenu en **mai 2002** sous le titre « **De l'intervention précoce à la prévention féroce ?** ». Cet événement aura des impacts fort positifs sur les groupes et suscitera des réactions d'un peu partout. Les échanges tenus dans le cadre du colloque permettent d'identifier des pistes d'action, notamment la mise sur pied d'un programme de formation sur les fondements théoriques de l'intervention précoce ainsi que la réalisation d'une recherche-action. Les **Actes du colloque** sont également diffusés à l'ensemble des OCF du Québec ainsi qu'auprès d'intervenants du milieu institutionnel et de la recherche.

Dans le sillage de **l'adoption finale de la politique gouvernementale de l'action communautaire (en septembre 2001)**, la **ministre d'État à la Famille et à l'Enfance** annonce son intention de **procéder rapidement au rapatriement des OCF**. Les **regroupements nationaux et organismes à rayonnement**

**national du secteur Famille** sont finalement **avisés par le SACA, à la mi-octobre 2002, de leur transfert au MFE**. Cet avis est accompagné de la liste des organismes membres représentés par les regroupements et qui sont également concernés par les transferts. La majorité des OCF qui recevaient une subvention du MEQ (par le biais du programme PSÉPA) et/ou du SACA, verront, à partir du 1<sup>er</sup> avril 2003, ces sommes transférées aux régies régionales et intégrées au programme SOC. Plusieurs rencontres du comité conjoint OCF – MFE ont lieu, dont certaines en présence de représentants du MSSS et du SACA.

Parallèlement aux démarches qui sont effectuées au sein du secteur Famille, il s'avère de plus en plus important pour le mouvement communautaire autonome de démontrer sa solidarité. Une **importante manifestation**, réunissant plus de 3000 représentantes et représentants de l'ACA, est tenue **en octobre 2002**, dans les rues de Québec. Le ROCFM y sera, non seulement à titre de participant, mais il s'impliquera également dans l'organisation de cet événement.

Chapitre par chapitre, le **cadre de déontologie du ROCFM** fait son chemin vers la réalisation finale. Cette démarche d'envergure a permis à l'ensemble des organismes membres du ROCFM de contribuer activement à l'élaboration de chacun des aspects touchés dans le document. Les groupes ont développé un plus grand sentiment d'appartenance au ROCFM. Il est finalement **adopté en février 2003** lors d'une assemblée générale extraordinaire du ROCFM.

### **L'âge de la sagesse**

À la **mi-avril 2003, la victoire du Parti libéral du Québec** amène un changement de gouvernement. Claude Bécharde se voit alors confier le nouveau ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille (MESSF), héritant ainsi à la fois des dossiers de l'ACA, de la lutte à la pauvreté et de la famille. Rapidement, les représentantes et représentants du secteur Famille rencontrent le ministre afin de connaître ses intentions. Ce dernier fait alors part de ses priorités : **transfert des OCF au plus tard le 1<sup>er</sup> avril 2005**, financement triennal et politique familiale globale. Le ministre Bécharde mentionne son intention de revoir les outils pour toutes les familles et les mesures pour les plus démunis et confie le mandat aux représentants gouvernementaux pour relancer les travaux du comité conjoint OCF/MESSF. Le ministre mentionne également qu'une **large consultation sur la conciliation travail-famille** aura lieu au **printemps 2004** en vue d'élaborer une **politique familiale** pour l'**automne** suivant.

Au sein du **secteur Famille, deux sous-groupes de travail** sont mis sur pied : un premier sur la **reconnaissance et les transferts** (ayant pour mandats d'évaluer les enjeux, de voir à la protection des acquis, d'établir les mécanismes de révision et un échéancier) et un second sur le **financement** qui devra élaborer un programme de soutien financier global et travailler sur des scénarios de répartition.

### **La simplicité volontaire... communautaire**

Devant la multitude de changements qui ont bousculé, bousculent encore et bousculeront les OCF et les familles qu'ils représentent dans les années qui viennent, le ROCFM devra amorcer une réflexion sur les lieux de concertation qu'il désire continuer à investir. Il travaillera également à l'élaboration de son propre cadre de référence et devra revoir ses mécanismes de représentation afin d'avoir des pratiques plus démocratiques.

Les membres du ROCFM opteront-ils pour la « simplicité volontaire... communautaire » ? Dans la mesure où « simplicité » signifie d'être ramené à l'essentiel, au fondamental, d'éviter les débordements et le burn-out; du moment que « volontaire » se rapporte à faire des choix libres et éclairés, à être pro-actif et ne pas être à la merci du hasard et des priorités de subvention; et dans la mesure où « communautaire » implique de poursuivre des objectifs de solidarité et de justice sociale, le ROCFM pourrait très bien être tenté de relever ce défi !